

DPAA.LMA.GB.12/8/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERAL DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

04/025 du 11/01/84

// (T) LOI N° 53 portant inscription au tableau d'avancement des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo de l'année 1981.-

// LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1980 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

D.F.P.

(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres;

(/u le décret n° 64/155/EP-SE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62/198/EP-PC du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 65/170/EP du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

D.G.B.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

D.C.F.

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Paritaire Administrative réunie le 14 Juin 1983;

// (T) B C A T E :

ARTICLE 1ER : Les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent sont inscrits à 2 ans pour le 3ème échelon de leur grade au tableau d'avancement au titre de l'année 1981.-

Mme GONGARAD née GAFOU Geneviève, en service à B/ville
Mr MOLAMOU Antenin, en service à B/ville.-

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

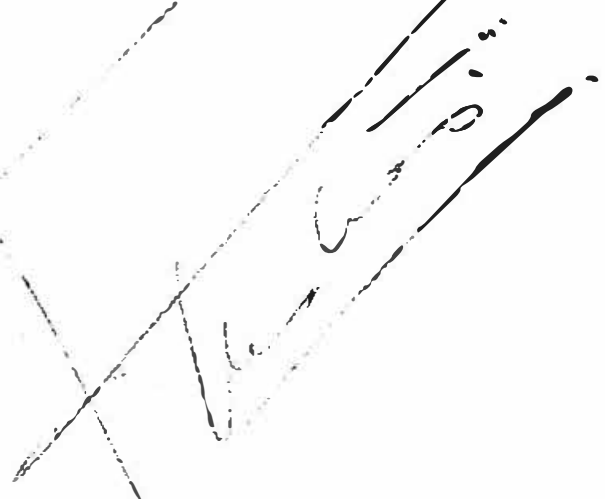
Brazzaville, le 11 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

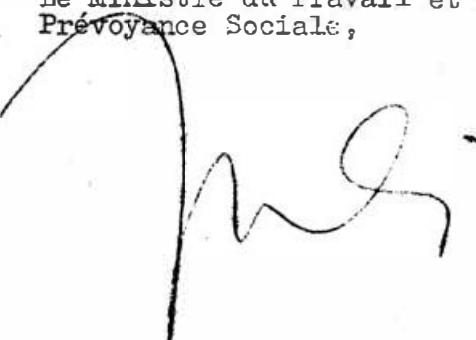
Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale,


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itini Ousétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN..... 1
DGAS..... 1
DPAA..... 1
DFP..... 4
DGB..... 1
DCF..... 1
B/SOLDE.... 1
JORPC..... 1
Direct.Gén. 2
Direct.Cent 2
Dossiers;;; 4
B/courrier. 1.-

